

La CEBE (Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs asbl) est CONTRE le projet présenté pour le Walckiers par l'IBGE

Projet alternatif

La CEBE est POUR trouver une solution alternative assurant la découverte et l'avenir de la biodiversité existante du Walckiers!

CEBE asbl- MOB vzw - 44, rue J.-B. Mosselmansstraat – 1140 Evere **2**: 32 2 242 50 43 - E-mail: <u>info@cebe.be</u> - <u>www.cebe.be</u>

№ 0438 798 306

Principe de base

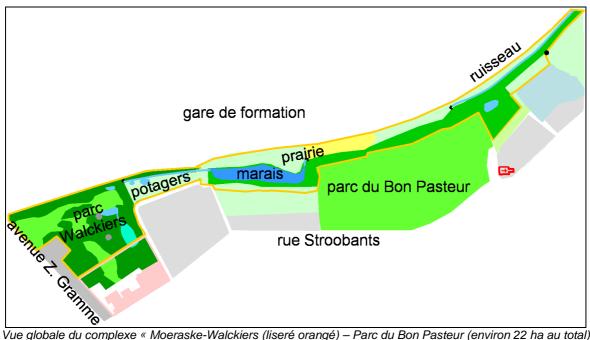
Le principe de base de cette alternative est de concilier la protection du patrimoine existant (biodiversité + quelques vestiges historiques) avec la découverte par le public, le passage de la Promenade verte et le respect des prescriptions en vigueur¹.

Lignes de force de la proposition de la CEBE

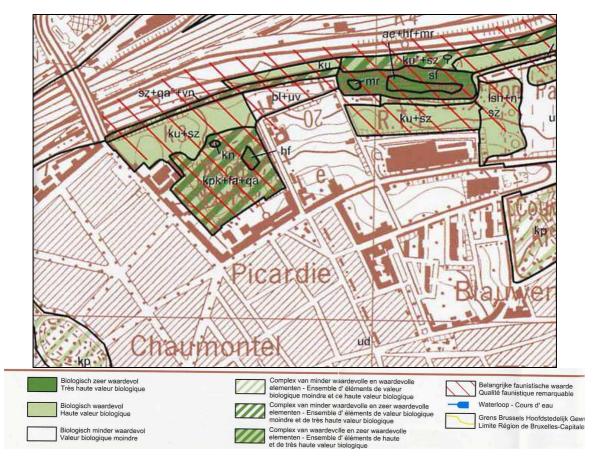
- 1. protéger la biodiversité existante, la pérenniser, voire la développer
- 2. appliquer le principe de précaution en n'hypothéquant pas irrémédiablement l'avenir de surfaces importantes du site
- 3. intégrer le Walckiers dans un ensemble plurifonctionnel d'espaces verts d'environ 22 ha d'un seul tenant (Moeraske (env. 10 ha) Walckiers (env. 4 ha) Parc du Bon Pasteur (env. 8 ha))
- 4. inscrire la richesse du Walckiers dans le quartier
- 5. inviter le public à la découverte du Walckiers
- 6. autoriser le passage de la Promenade Verte

¹ Bien entendu, la faisabilité de ce projet par rapport au respect des prescriptions du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) se doit d'être évaluée afin d'avoir la sécurité juridique la plus grande possible.

Situation de fait et richesse biologique



Vue globale du complexe « Moeraske-Walckiers (liseré orangé) – Parc du Bon Pasteur (environ 22 ha au total)



Extrait de la carte d'évaluation biologique de Bruxelles-Environnement IBGE et de l'Instituut voor Natuurbehoud (version 2.1., 2000)

Promenade verte – situation actuelle et proposition d'alternative



Situation actuelle (Topoguide IBGE 2009)



Proposition de passages de la Promenade Verte + localisation photos (photos illustrées en page 5) (trait rouge plein et discontinu : propositions de passage alternatifs $-P_n$: photos)

Reportage photographique



Photo P1 (au fond, la Rampe du Lion (Av. Z. Gramme))



Photo P2 (au fond, la Rampe du Lion (Av. Z. Gramme))



Photo P3 (sous la Rampe du Lion (Av. Z. Gramme))



Photo P4 (depuis la Rampe du Lion) (à droite le Walckiers)



Photo P5 (à droite, le Walckiers)



Photo P6 (à droite voie désaffectée)

La localisation de ces prises de vue est reprise sur la carte de la page 4

Dans le détail

A Accueil du public 5:

L'accueil du public se fait au niveau des 2 voiries qui bordent le site (Av. Z. Gramme sur Schaerbeek et Rue du Château sur Evere, mais aussi au niveau du bas de la rue Carli). L'accueil se fait par une information de qualité qui renseigne le promeneur sur la richesse des lieux et sur la nécessité de sa protection. Tant l'habitant du quartier que le simple passant disposerait de l'information.

Les modalités d'accès seraient précisées : visites guidées (à organiser selon différentes thématiques (vestiges historiques, faune et flore, nature en ville, etc) et modalités (publique / privé, scolaire/non scolaire/culturel, Bruxelles-Environnement – IBGE/milieu associatif, etc)).

B Promenade verte (Voirie le long du chemin de fer) :

Le but est de faire passer la totalité du trafic par ce chemin. Piétons, cyclistes et assimilés (rollers, etc) contournent le site par une voie le long du chemin de fer.

En effet, le Walckiers est bordé au nord par une voirie située à une trentaine de mètres des voies, ce qui permet d'y évoluer en toute sécurité (voir photos en page 5).

L'idée est de diriger les usagers sur un chemin spécifique qui y serait aménagé.

Ce chemin, dont l'assise existe (économie) et est totalement plane, permettrait également :

- de sécuriser la traversée de l'avenue Z.
 Gramme, en passant sous le pont
- d'être prolongé jusqu'à la gare (lien avec le futur musée du chemin de fer) et même éventuellement jusqu'au boulevard Lambermont
- de participer au calme du Walckiers en excluant les usagers « de passage » du site.

S'il est impossible de longer les voies entre le pont et la gare, il existe un chemin de traverse déjà existant (privé?) qui peut être utilisé (voir ci-contre). Il s'agit donc d'une <u>réelle option de contournement</u>.



C Vestiges historiques:

D'autres petits vestiges que les deux grottes sont présents. L'idée est de pouvoir contempler ces deux grottes artificielles et le reste des vestiges lors de visites guidées, de journées spécifiques à thème ou des Journées du Patrimoine (occasion d'ouvrir au public des biens normalement inaccessibles).

D Gestion et zone accessible dans le cadre de visites :

Les gestions continuent à se poursuivre par l'IBGE, selon un plan de gestion arrêté.

Le Walckiers reste accessible dans le cadre de visites accompagnées. Les modalités de ces visites doivent être définies (publique/privé, enseignement officiel/libre, Bruxelles-Environnement – IBGE/milieu associatif, etc).

Le visiteur ayant parcouru la Promenade Verte et ayant vu les panneaux d'information peut avoir envie de pousser plus loin son envie de découverte. Cette opportunité lui est offerte.

Les clôtures longeant les limites du Walckiers doivent être réparées ou remplacées. La mise sous statut de réserve naturelle régionale de la totalité du site doit être réalisée (La Région étant propriétaire depuis 2002, il n'existe aucune raison de retarder encore cette demande).

E Passerelle :

E' Une passerelle (ou un autre raccord) permettrait de relier la voie longeant le chemin de fer à la Promenade verte actuelle. Cela pourrait se faire p.ex. au niveau des potagers, zones les moins fragiles car cultivées et remaniées tous les ans (voir aussi Carte d'évaluation biologique). Deux possibilités sont envisageables (bas de la rue Carli (E) ou bas de la rue Walckiers (E')).

Différences avec le projet mis à enquête publique

- 1. La proposition de la CEBE ne retient pas l'implantation d'aires de jeux dans le site du Walckiers pour les raisons suivantes :
 - a. Cela va entraîner la destruction et la perte de plus d'un demi-hectare de biodiversité bruxelloise.
 Nous sommes contre le principe d'implanter de tels aménagements dans les zones vertes de hautes valeur biologique. Les aménagements entraineront une « perte de valeur » par rapport à la

- situation actuelle (p.ex. nous sommes pour le placement d'une plaine de jeux sur un terrain désaffecté en zone d'habitat).
- b. L'offre actuelle dans le quartier n'est pas nulle. Outre une multitude de petits aménagements existants, un important complexe (Parc du Bon Pasteur avec parcours vita, terrains de football, aires de jeux, pelouses) existe à quelques centaines de mètres et implanté sur le tracé même de la promenade verte.
- c. L'implantation d'aménagements de type « plaine de jeux » doit être réfléchi aux alentours immédiats de la place Princesse Elisabeth (gare de Schaerbeek) ou lors de l'urbanisation globale du site de Schaerbeek-formation. Lors de l'urbanisation de cette zone, on aura bien besoin de toutes les ressources naturelles disponibles (faune et flore) pour « coloniser » les nouveaux espaces verts qui seront créés. Il ne faut donc pas galvauder nos ressources actuelles en la matière.
- d. Pour la CEBE, comme pour toutes les associations de protection de la nature, l'implantation d'aires de jeux dans une zone verte de haute valeur biologique est inadmissible au niveau du PRAS. Les prescriptions inhérentes aux zones vertes de haute valeur biologique sont les suivantes :
 - « Ces zones sont destinées à la conservation et à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique en ce qu'il abrite des espèces animales et végétales rares ou qu'il présente une diversité biologique importante. Ne peuvent être autorisés que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces. ».

Il est difficile de considérer que les aires de jeux participent à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces, d'autant qu'ils bouleverseront irrémédiablement plus d'un demi-hectare du site naturel. Il y a donc trop d'incertitude juridique à soutenir un tel projet.



Aménagement projeté (Photo extraite du dossier de demande)

De plus, être complice d'un tel aménagement reviendrait demain à l'autoriser dans toutes les zones vertes de haute valeur biologique de Bruxelles. C'est là un risque que nous ne sommes pas prêts à prendre car, partant d'un bon sentiment, cela hypothèquerait l'avenir de la nature dans toute la Région de Bruxelles-Capitale.

- 2. La promenade verte est préservée mais contourne le site. Elle peut être ouverte 24h/24 et s'étend sur une assise plane. Le problème de la traversée de l'avenue Zénobe Gramme est également résolu.
- 3. En contournant le site par le nord, les travaux importants nécessités par les aménagements ne sont plus nécessaires.
 - a. La totalité du Walckiers reste réellement protégée, en préservant le calme qui y règne.
 - b. La pose d'aménagements générant d'importants terrassements n'est plus nécessaire, ce qui perturbera moins le site.
 - c. Les plantations de ronces prévues dans le dossier de demande de Bruxelles-Environnement IBGE deviennent inutiles. Ces plantes sont déjà très présentes dans les sites naturels, dont le Walckiers, et sont difficiles à maîtriser. En ajouter est une mesure contre-productive.

La totalité du site reste géré conformément au plan de gestion.

- 4. La CEBE ne retient pas la politique d'abattages importants préconisée par le projet. Elle refuse aussi le débroussaillage de plus de 0,65 ha qui entrainerait la destruction des plantes basses, arbrisseaux, arbustes et arbres d'une circonférence de moins de 30 cm à 1 mètre du sol. Ces destructions sont trop importantes et doivent être réalisées sur un temps trop court. Elles ne sont pas motivées par la protection du site.
- 5. Grâce à cette proposition, tous les aménagements lourds ne sont plus nécessaires. Cela permettra d'épargner des terrassements pour environ 6000 m³ (dont environ 4000 à évacuer du site). Cela diminuera d'autant le charroi devant traverser le site. Le sol sera donc moins tassé et l'impact des engins de chantiers (bulldozers, grues, camions) sera très réduit. Ci-contre, on peut observer les traces imputables au tracteur agricole (adapté) qui réalise les fauches dans le Walckiers. Deux passages/an restent supportables mais on n'ose imaginer les dégâts occasionnés par l'évacuation des déblais (750 à 800 camions de 10 tonnes de charge).



Walckiers - Lors de la fauche annuelle, le tracteur laisse déjà des traces mais qui restent supportables par le milieu

6. Aucune nouvelle plantation n'est nécessaire car il n'y a plus de terrassements. De plus, on évite aussi la plantation de 520 plants de chèvrefeuilles arbustifs (*Lonicara nitida*), une plante originaire de Chine, que Bruxelles-Environnement envisage de planter au niveau des abords des aires de jeux.

Quelques informations complémentaires

Depuis plus de 20 ans, la CEBE assure la gestion et l'animation du site naturel du Moeraske-Walckiers. Pour plus d'infos, consultez <u>www.cebe.be</u>.

Notre association de bénévoles a toujours été proactive et a fréquemment proposé des alternatives ou des projets novateurs. C'est notamment grâce à ce genre d'initiative que le tracé du TGV n'est pas passé dans le Moeraske.

Néanmoins, la CEBE est opposée fondamentalement au projet présenté par Bruxelles-Environnement – IBGE, car les aménagements proposés hypothèquent gravement l'avenir du Walckiers, mais également celui de toutes les zones vertes de haute valeur biologique de la région bruxelloise!

En ce sens, notre association est suivie notamment par les associations de protection de la nature, les comités de quartier, les organisations scientifiques et les spécialistes suivants qui ont réagi durant l'enquête publique :

- ARNA Art et Nature
- ASEPRE (Association pour la sauvegarde de l'environnement et la promotion du réseau écologique)
- Bruxelles-Nature (Front commun rassemblant la quasi totalité des associations et comités de quartier bruxellois actifs dans le domaine de la protection de la nature)
- CCN Vogelzang CBN (Vallée du Vogelzangbeek/Vogelzangbeekvallei Anderlecht)
- CEBO (Commission de l'environnement de Bruxelles ouest)
- Cercle de Mycologie de Bruxelles
- CODA (Comité de Défense de l'Altitude Cent)
- COWB (Commission ornithologique de Watermael-Boitsfort)
- CPN Connaissance et protection de la nature du Brabant
- Dr Astrid de HONTHEIM, Collaboratrice Scientifique Université Libre de Bruxelles, chargée de cours Université de Mons, Université d'Ottawa et HELB
- Entente Nationale pour la protection de la Nature
- Damien HUBAUT, coordinateur de la formation de guides Nature de Bruxelles, chargé de mission aux Cercles des Naturalistes de Belgique
- Professeur Roland LIBOIS, biologiste, chargé de cours à l'Université de Liège / Unité de Recherches Zoogéographiques / Institut de Botanique
- NATAGORA Régionale Bruxelles
- NATUURPUNT Brussel
- Didier RABOSEE, ornithologue, coordinateur de l'Atlas des oiseaux nicheurs de la Région bruxelloise pour les années 1989-1991
- Jacqueline SAINTENOY-SIMON, présidente de l'Association pour l'Etude de la Floristique (AEF)
- Société Belge de Malacologie (SBM)
- André SOTIAUX, bryologue, collaborateur scientifique au Jardin Botanique National et à l'Institut Botanique de l'Université de Liège
- Woluwe-Inter-Quartiers

Comme la CEBE ne veut pas d'une opposition stérile, elle propose une alternative crédible et de bon sens (réel passage au nord du site, assurant le maintien de la Promenade verte, attention spécifique à la sensibilisation, probable meilleure sécurité juridique, etc).

Comme il est impossible de mettre tous les arguments dans ces quelques pages, la CEBE reste à la disposition de toute personne ou institution désireuse d'obtenir des renseignements et/ou de faire avancer ce projet (<u>info@cebe.be</u>).